



# VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 35

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 juin 2024

### **OBJET :**

DE-24-06-1-02) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 : BUDGET ANNEXE  
RESTAURATION MUNICIPALE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Adjoint au Maire.

Présents : , M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : Mme LIBERT-ALBANEL .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 et notamment l'article 242 relatif à la mise en œuvre, à titre expérimental, du compte financier unique;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération DE-23-06-01-14 du Conseil municipal de Vincennes en date du 28 juin 2023, portant adhésion à l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 (modifié par arrêté du 31 octobre 2023) qui fixe dans son annexe la liste des collectivités territoriales, des groupements et des services d'incendie et de secours admis à expérimenter le compte financier unique ;

Vu le budget primitif et le budget supplémentaire 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut voter à titre expérimental un compte financier unique pour arrêter les comptes 2023 ;

Considérant que le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 17 775,81 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 17 juin 2024,

## D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte financier unique concernant le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240626-lmc1H12068H1-BF Date de réception en Préfecture : 28/06/2024 Date de Publication : 28/06/2024
--